



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : générale  
29 octobre 2010

Français  
Original : anglais



**Comité de négociation intergouvernemental  
chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant sur le mercure  
Deuxième session**

Chiba (Japon), 24-28 janvier 2011  
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : organisation des travaux**

**Note de scénario pour la deuxième session du Comité de  
négociation intergouvernemental sur le mercure**

**Note du Président**

1. La présente note de scénario, que j'ai préparée en consultation avec le Bureau, expose les objectifs que nous avons définis pour la deuxième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, ainsi que les résultats que nous en attendons. J'espère qu'elle aidera les Parties et autres participants à se préparer pour la session.
2. Lors de notre première session, à Stockholm en juin 2010, nous avons pu entendre les vues des Parties et des groupes régionaux sur les diverses questions de fond entrant dans le cadre d'une approche complète et appropriée sur le mercure. Nous avons prié le secrétariat de préparer, pour examen à notre prochaine session, le projet d'éléments de cette approche. Par la suite, les Parties ont de nouveau eu la possibilité de communiquer leurs avis sur les éléments pouvant figurer dans le futur instrument sur le mercure, et je suis heureux de constater que le secrétariat a reçu les communications de 31 gouvernements représentant toutes les régions des Nations Unies. Ces communications, qui sont affichées sur le site Internet du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont servi à la préparation du projet d'élément, figurant dans l'annexe au document UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/3. Sachant que ce document repose sur les débats tenus lors de notre première session et qu'il tient compte des communications indépendantes présentées par les gouvernements, j'espère qu'il pourra servir de base aux discussions à la deuxième session du Comité.
3. Je note également avec satisfaction que plusieurs gouvernements ont contribué à la préparation des nombreux documents à l'appui de la deuxième session en fournissant des informations supplémentaires. Ces documents, tout comme les autres rapports que nous avons demandés au secrétariat de préparer, s'ajoutent aux ressources abondantes dont nous disposerons pour éclairer nos débats et j'espère que tous les participants auront la possibilité de se familiariser avec ces documents. Compte tenu du temps limité dont nous disposons, nous ne serons pas en mesure d'examiner ces documents de façon détaillée en séance plénière. Cela sera possible, toutefois, lors de la réunion d'information technique qui se tiendra le dimanche 23 janvier 2010. Les membres du secrétariat seront en outre disponibles tout au long de la semaine pour poursuivre les discussions. Enfin, les documents préparés à l'intention de la session guideront en permanence nos débats et pourront être exploités selon que de besoin.

\* UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/1.

4. Parmi ces documents, on notera tout particulièrement l'étude sur les différents types de sources émettrices de mercure demandée au paragraphe 29 de la décision 25/5 du Conseil d'administration. Je propose que l'on procède à l'examen des conclusions de cette étude et des informations qu'elle contient en début de session. Bien qu'il soit toujours possible de perfectionner une étude visant à estimer le bilan des émissions, il faudra veiller à ne pas nous laisser distraire par de longues discussions techniques sur des aspects précis de l'étude. J'espère au contraire qu'une fois l'étude présentée, nous serons en mesure de nous concentrer sur la rédaction du texte relatif aux émissions, nécessaire à l'instrument sur le mercure. Les participants désirant examiner l'étude de façon plus approfondie auront, je crois, largement l'occasion de le faire au cours de la réunion d'information technique du dimanche, ainsi que tout au long de la semaine en marge de la session ou, éventuellement, dans le cadre d'un groupe de contact.

5. Pour ce qui est du fond de nos travaux, je me permets de vous rappeler qu'au premier jour de la deuxième session, un cinquième du temps qui nous est imparti sera déjà écoulé. Il nous reste un long chemin à parcourir pour aboutir à un accord. Lors de cette deuxième session, il nous faut engager des discussions plus détaillées au sujet de l'instrument sur le mercure en tirant parti des échanges très productifs que nous avons eus à Stockholm. Ayant ces discussions précieuses à l'esprit, j'espère que la réunion de Chiba sera l'occasion d'orienter les débats sur le texte même de l'instrument. Je pense que nous sommes maintenant tous pleinement conscients des enjeux et j'encourage donc toutes les Parties à s'abstenir de prononcer de longues déclarations liminaires de nature générale de façon à nous pencher le plus rapidement possible sur les travaux de fond. Le temps alloué aux déclarations liminaires sera donc strictement limité.

6. Comme indiqué plus haut, je propose que les débats reposent sur le projet d'éléments d'une approche complète et appropriée sur le mercure que le secrétariat a préparé en vue de le soumettre à notre examen. Il me paraît également opportun d'organiser les débats en suivant la structure de ce document. Cela nous permettra de traiter de façon systématique chaque domaine thématique entrant dans le cadre de l'instrument.

7. J'aimerais que l'on puisse entreprendre un premier examen complet des éléments envisageables en séance plénière sachant que tous les participants peuvent y exposer leur point de vue. Il faudra garder à l'esprit, lors de l'examen du projet d'éléments, que nous avons tous admis que le mercure posait un problème de préoccupation mondiale exigeant d'être traité dans le cadre d'un instrument international juridiquement contraignant. La grande difficulté, pour nous, est d'élaborer un instrument qui expose clairement notre objectif et prévoit des dispositions provisoires et à long terme permettant d'atteindre cet objectif. Nous devons surmonter cette difficulté tout en tenant compte des conditions et des capacités différentes des pays qui seront Parties à l'instrument sur le mercure et en assurant une certaine souplesse pour permettre aux pays de mettre en place les mesures d'application qui conviennent le mieux à leur situation. Pour ce faire, on pourrait envisager un système de dérogations autorisant les Parties à procéder progressivement à la transition vers l'arrêt de l'utilisation du mercure.

8. S'il s'avère que certaines questions sont difficiles à traiter en séance plénière ou que quelques Parties ont une opinion divergente sur un point donné, il pourrait être utile de former des petits groupes chargés d'examiner ces questions en détail. Les conclusions de ces discussions seraient bien sûr soumises à l'examen du Comité, réuni en plénière. Je suggérerais, en outre, de donner à ces groupes un mandat très précis et de limiter la durée de leurs travaux de manière à s'assurer que le Comité soit en mesure de poursuivre les débats sur d'autres points en plénière, compte tenu des conclusions des discussions en petit groupe. Conscient des difficultés que pourraient rencontrer de nombreuses délégations pour participer aux débats sur plusieurs questions, je limiterai le nombre de groupes se réunissant simultanément.

9. On pourrait aussi envisager de renvoyer aux petits groupes les questions sur lesquelles nous sommes parvenus à un accord de fond en séance plénière mais dont il convient de réexaminer le texte pour veiller à ce qu'il traduise nos intentions dans une terminologie juridique correcte. Les travaux sur un groupe d'éléments en particulier, comprenant les « dispositions finales », pourraient être suffisamment avancés pour procéder à ce type de réexamen dès le début de la session, une fois que les divergences de vues éventuelles auront été conciliées en plénière. Je propose donc d'établir un groupe juridique pour mener ces travaux au cours de la session. Il serait chargé d'éclaircir le projet de texte de l'instrument sur le mercure de façon à ce qu'il reflète les orientations convenues par le Comité et de mettre en relief toute ambiguïté ou controverse éventuelle exigeant un nouvel examen de la part du Comité. Je propose également d'assigner à ce groupe une autre tâche, à laquelle il ne se consacrerait peut-être pas dès la présente réunion mais plutôt lors de prochaines sessions, et qui consiste à remanier le texte selon que de besoin pour s'assurer que toutes les dispositions que nous avons formulées sont claires, cohérentes et susceptibles d'être appliquées de façon harmonieuse, et que l'instrument sur le

mercure fonctionne efficacement, sans contradictions internes. Par la suite, nous jugerons peut-être nécessaire de transmettre d'autres questions au groupe juridique.

10. Il existe, à mes yeux, deux autres types de questions. Il s'agit, en premier lieu, des questions sur lesquelles le Comité a convenu, en séance plénière, de la meilleure approche à adopter mais n'a pas élaboré de texte traduisant cette approche de façon adéquate. Tirant parti des pratiques de travail qui ont montré leur efficacité tout au long de notre parcours, je suggèrerais, s'agissant de ces questions, que nous demandions au secrétariat de préparer un projet de texte qui reflète les conclusions des débats en plénière. Ce projet de texte serait ensuite examiné de manière approfondie en séance plénière, puis transmis au groupe juridique pour examen final ou renvoyé devant un petit groupe qui serait chargé d'examiner les points techniques et les questions de politique en suspens.

11. Il s'agit, en second lieu, des questions à propos desquelles le Comité pourrait avoir du mal à s'accorder sur la meilleure manière d'aller de l'avant. Nous serons sans aucun doute confrontés à ce type de situation, qui surgit dans toute négociation. Je pense que nous devrions nous efforcer de progresser le plus possible au cours de cette deuxième session. Nous devrions toutefois être disposés à admettre, cela venait à se produire, que les divergences sur un point donné ont conduit à l'impasse. Les délégations se présenteront à la session avec une position nationale arrêtée. J'espère que ces positions autoriseront une certaine souplesse car il est à mes yeux essentiel, pour négocier de bonne foi, de pouvoir procéder à des ajustements pour tenir compte de positions qui s'écartent légèrement de nos positions idéales. Il nous faut toutefois reconnaître que notre marge de manœuvre ne saurait aller au-delà d'une certaine limite et que les délégations ne seront peut-être pas en mesure de revoir leur position, même après avoir consulté les autorités nationales. Je propose, si le cas se présente pour une question donnée, que nous reportions cette question à notre troisième session en vue de la réexaminer après une ronde de consultations intersessions.

12. Ayant exposé la manière dont nous pourrions souhaiter mener nos travaux au cours de la deuxième session, j'aimerais terminer en envisageant ce que nous pourrions espérer avoir accompli à la fin de la session.

13. J'espère que nous aurons terminé l'examen des éléments de l'approche complète et appropriée sur le mercure et que nous aurons pu établir, pour chacun de ces éléments, si le Comité accepte l'approche proposée dans le document ou s'il préférerait privilégier une autre approche. Nous accomplirons probablement d'importants progrès sur un certain nombre de questions et pouvons envisager qu'en fin de session le groupe juridique aura achevé l'examen du projet de texte sur ces questions, en première lecture.

14. S'agissant des questions en butte à des divergences de vues considérables qu'il nous faudra résorber pour parvenir à un accord, j'aimerais que l'on définisse de façon précise les difficultés à surmonter et que ceux qui ont des vues divergentes s'engagent à examiner ces questions avec un soin particulier, éventuellement dans le cadre de discussions entre les sessions, pour que des progrès puissent être accomplis sur ces questions à la troisième session du Comité.

15. S'il s'avérait nécessaire d'obtenir de plus amples informations pour progresser plus avant sur certaines questions, on pourrait envisager d'adresser au secrétariat une demande clairement énoncée, se limitant aux informations strictement nécessaires. Je me permets de rappeler que nous disposons déjà d'une multitude d'informations grâce aux travaux des années antérieures et j'encourage vivement tous les participants à ne solliciter de documents supplémentaires qu'après mûre réflexion.

16. Enfin, j'aimerais qu'à la fin de la deuxième session, nous soyons en mesure de demander au secrétariat de préparer une version consolidée du projet de texte de l'instrument sur le mercure qui reflète les vues exprimées et indique, dans la mesure du possible, les approches divergentes pour que nous soyons prêts à progresser de façon significative à notre troisième session.